

Règlement festival 2012

art.1 : la date limite d'inscription et d'envoi postal à l'adresse ci-dessous est fixée au 01 mars 2012. Pour un passage en douane, inscrire sur le courrier : "sans valeur commerciale - usage culturel" et indiquer le **nouveau n° de téléphone du festival** 04 91 50 18 90 si nécessaire. La durée des vidéos est illimitée. La date du copyright doit être postérieure au 01 janvier 2010. Plusieurs films peuvent être inscrits ; une seule fiche d'inscription par film. Ne seront sélectionnées que les vidéos considérées comme expérimentales. L'inscription est gratuite.

Association P'Silo

Théâtre des Chartreux

105 avenue des Chartreux

BP 90014

13234 Marseille Cedex 04 France

art.2 : vous pouvez choisir l'inscription en ligne sécurisée ou l'inscription sur fichier .rtf. Lors de l'inscription la photo représentative de l'oeuvre (jpeg, 300dpi) et la vidéographie de l'auteur devront être envoyés par email. Pour l'inscription sur fichier, la fiche d'inscription .rtf dûment remplie devra être retournée par email.

art.3 : les vidéos peuvent parvenir au festival par dvd ou par téléchargement. Chaque dvd peut contenir plusieurs films. Chaque film devra être identifié sur le dvd par le titre, prénom et nom de l'auteur; dvd+r conseillé. Par téléchargement, le fichier vidéo devra être de très bonne qualité ; vérifiez qu'il soit téléchargeable. Le lien et les informations de téléchargement devront être envoyés par email.

art.4 : les auteurs des oeuvres sélectionnées seront prévenus par email début juin 2012 ; leurs vidéos devront être envoyées à la date limite du 25 juin 2012 à l'adresse ci-dessus sur minidv ou dvcam (pas de master), par fichier de qualité optimale sur dvd ou par lien de téléchargement, accompagnées de leur format de diffusion 4/3 ou 16/9, pal ou ntsc.

Sur minidv ou dvcam prévoir en début de bande 30 secondes de mire suivi d'un décompte puis 10 secondes de noir à la fin du film.

Pour un passage en douane, inscrire sur le courrier : "sans valeur commerciale - usage culturel" et indiquer le **nouveau n° de téléphone du festival** 04 91 50 18 90 si nécessaire.

art.5 : chaque auteur recevra un courrier début juillet 2012.

art.6 : pendant le festival, les oeuvres sélectionnées seront diffusées par vidéoprojecteur à partir d'un micro-ordinateur, et les oeuvres non sélectionnées seront proposées au public sur catalogue pour être diffusées dans les mêmes conditions techniques que la sélection, à partir des fichiers vidéo preview.

art.7 : les vidéos considérées comme expérimentales par le comité de sélection seront conservées, archivées sur dvd et répertoriées sur catalogue dans la vidéothèque P'Silo à partir de janvier 2013. La vidéothèque P'Silo est un espace où les vidéos sont consultables gratuitement et uniquement sur place.

art.8 : les minidv ou dvcam seront renvoyés aux frais du festival. Les auteurs, les producteurs et les distributeurs renoncent à tout recours contre les organisateurs, y compris les sinistres et les pertes pouvant survenir lors de la réexpédition des films.

art.9 : dans le cadre du festival les auteurs, les producteurs et les distributeurs renoncent à leurs droits. Toute autre utilisation et en dehors du festival fera l'objet d'un accord préalable.

art.10 : l'inscription au festival inclut l'autorisation d'utiliser gracieusement un extrait ne dépassant pas 30s des oeuvres sélectionnées dans un cadre promotionnel et non commercial (bande annonce, internet, TV,...).

art.11 : le comité de sélection est souverain dans ses décisions.

art.12 : l'inscription et la participation au festival Images Contre Nature implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.